

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1430

Artikel: Une histoire qui dure...

Autor: Dussault, Andrée-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un projet modeste pour le 13 juin

Le modèle approuvé par le Parlement en décembre dernier reste modeste. Il correspond en effet plus ou moins à la norme minimale en vigueur pour les pays de l'Union européenne. Dans les faits, la plupart de nos voisins sont déjà bien plus généreux.

Cette assurance maternité prévoit un congé de quatorze semaines pour toutes les femmes qui exercent une activité lucrative (payé à 80%) et ceci jusqu'à un plafond de 97 200 francs par an.

A cela s'ajoute une prestation de base versée à toutes les mères, aussi à celles qui restent au foyer. Destinée à venir en aide aux familles modestes, cette allocation unique est échelonnée. Elle n'est ainsi versée dans son intégralité (4020 francs) qu'aux familles ayant des revenus inférieurs à 36 180 francs par an. Elle diminue ensuite progressivement pour être supprimée au-dessus de 72 300 francs.

Le coût global de l'opération est estimé à quelque 500 millions de francs par an. Un montant qui sera couvert dans un premier temps au moyen des réserves accumulées par le fonds de compensation de l'assurance perte de gain (APG) des militaires.

Dans une phase ultérieure, en principe dès 2005, il est prévu de financer la nouvelle assurance en ayant recours à une hausse de la TVA. Dans ce dessein, un projet de loi sera soumis au peuple et aux cantons dans le cadre du financement à long terme de l'AVS et de l'AI. C'est seulement si cette solution est refusée que l'on prévoit de faire appel à une autre variante, c'est-à-dire à une augmentation des cotisations au fonds APG, augmentation qui équivaldra à une ponction d'un pour mille sur les salaires.

(mjk)

Une histoire qui



Le 13 juin prochain, pour la quatrième fois depuis son inscription comme principe au sein de la Constitution fédérale en 1945, le peuple aura à se prononcer sur l'adoption du projet de loi concernant l'assurance maternité. Danielle Bridel, juriste, est entrée à l'administration fédérale en 1946. Durant sa longue et brillante carrière, elle a assisté de près à l'élaboration de tous les projets de loi concernant l'assurance maternité, projets qui ont été rejetés massivement par le peuple par trois fois, soit en 1974, 1984 et 1987.

Femmes suisses lui a demandé si elle était satisfaite du projet de loi tel qu'il est présenté et si elle jugeait le mode de financement acceptable.

Danielle Bridel Oui, certainement. Ce mode de financement est magnifique pour le moment. Ce prélèvement dans les fonds de compensation de l'assurance perte de gain est très bien. Mais cette solution ne préjuge pas de l'avenir et cela pose un problème. D'ailleurs, la question du financement a toujours été présente au cours des discussions. Il s'agit d'une politique à court terme. Sur le long terme par contre, je ne sais pas comment on se débrouillera.

Pensez-vous que le projet de loi a des chances d'être accepté par le peuple?

Difficile à dire. Ça a toujours été rejeté. On avait déjà envisagé par deux fois de recourir au financement par les Allocations pertes de gain.

Une solution qui pourrait permettre au projet d'être accepté cette fois-ci, car beaucoup de gens ne regardent pas l'avenir dans une perspective à long terme. Sans compter que les gens se sont habitués à l'idée qu'en Suisse, il faut faire quelque chose pour les naissances. Il est certain que cette assurance maternité ne va pas pousser les gens à avoir plus d'enfants – il y a aussi tout le problème des allocations familiales – mais c'est quand même une mesure en faveur des jeunes. J'espère beaucoup que la majorité des votants, qui sont en général des personnes âgées, seront favorables au projet et qu'ils ne diront pas qu'eux s'en sont très bien sortis sans. Je crains fort ce type de réaction.

Si le peuple dit oui, c'est parce que les mentalités ont évolué ou plutôt parce que ce projet est plus «acceptable»?

Les mentalités ont beaucoup évolué. Le projet a souvent été mêlé à l'assurance maladie, dont les gens ne voulaient pas. De même qu'ils étaient réticents à l'idée de payer plus de cotisations. Cependant, ce sont les chefs d'entreprises qui affirment que pour eux ce sont de lourdes charges à assumer; pas seulement le fait de payer des cotisations puisqu'ils n'ont pas à en payer pour l'instant, mais tout le problème des congés de maternité et de la nécessité de remplacer les femmes pour les reprendre ensuite. A ce propos, j'ai entendu des femmes cheffes de petites entreprises ayant un certain sens social qui affirment qu'accorder des congés de maternité plus importants que ce qu'elles offrent maintenant est trop cher.

d u r e . . .

Comment se fait-il qu'une assurance maternité soit si difficile à obtenir? Est-ce réellement à cause des divergences concernant son mode de financement?

Les gens ont bien voulu admettre certaines des assurances sociales qui se développaient: vieillesse, invalidité, et puis l'assurance maladie obligatoire entrée en vigueur, il y a cinq ans seulement. Mais l'assurance maternité n'était pas jugée indispensable. Les données ont changé avec l'évolution de la perception du rôle de la femme dans le couple. Avant, on pouvait dire «les maris n'ont qu'à assurer la sécurité financière des femmes». C'est différent aujourd'hui. Autre raisonnement, si la femme n'est pas assurée pour une indemnité en cas de maladie, c'est qu'elle estime que ce n'est pas nécessaire. Les gens ne se rendent pas compte que s'assurer coûte quelque chose. D'autant plus si les femmes ont des positions assez précaires et ne savent pas où prendre l'argent pour s'assurer pour une indemnité journalière. Il y avait beaucoup de gens qui, par principe, étaient contre les assurances obligatoires. Cela me paraît disparaître.

Peut-on cerner les cantons nettement favorables et ceux qui ne le sont pas?

À l'heure actuelle, je ne peux pas vraiment vous le dire. Longtemps, les gens de Suisse romande avaient plus le sens des prestations sociales que de l'autre côté de la Sarine, mais maintenant, j'ai l'impression que c'est moins précis.

Vous avez assisté aux échecs des projets de 1974, 1984 et 1987. Est-ce que les arguments d'alors, tant favorables que défavorables, étaient les mêmes que ceux présentés aujourd'hui?

Je pense que oui. Le leitmotiv des groupes patronaux à chacun de ces derniers refus était qu'ils ne voulaient pas assumer des tâches supplémentaires, arguant que les services

sociaux étaient suffisamment développés dans ce pays. Ensuite, en Suisse, il y a toujours des gens qui sont indifférents, qui ne discutent pas et qui votent non. C'est toujours difficile de cerner pourquoi un projet est refusé ou non.

Comment évaluez-vous ce projet de loi par rapport aux autres assurances maternités en vigueur ailleurs en Europe?

Je pense qu'il est intéressant. Surtout parce qu'il y a cette notion de femmes sans activité lucrative qui toucheront quelque chose et ce sera le droit propre des femmes, tandis que dans beaucoup de pays qui nous entourent, la femme mariée sans activité lucrative ne reçoit de l'argent que par le biais de l'assurance de son mari. Les gens sans activité lucrative ont toujours été moins bien traités ailleurs qu'en Suisse. Ici, quand on a créé l'assurance vieillesse, on l'a tout de suite fait pour l'ensemble de la population, tandis que dans les autres pays, ce n'étaient que des assurances pour salariés.



Est-ce qu'il a déjà été question d'une assurance paternité?

Oui, c'est-à-dire plutôt un congé parental. Une initiative du parti socialiste d'ailleurs rejetée, l'avait prévu. Même sur le plan international, ce congé parental avec des allocations est une mesure qui existe surtout dans les pays nordiques. On va réviser, sur le plan international, la Convention de la protection de la maternité au BIT. Mais on se garde de parler de congé parental, bien que la Suède propose de le faire, parce que selon certains, c'est aller trop loin. Je pense que ce serait important d'inciter les pères à prendre une part des charges qui découlent d'une naissance.